

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

175/2025

Berger  
Levraud

ID : 027-200070142-20251211-175\_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs M. Cordier, Bacqueville M. Collette, Beauficel-en-Lyons Mme Doinel, Bosquentin Mme Fouquet, Bourg-Beaudouin M. Halot, Charleval Mme Hequet, MM. Emo, Calais, Votants : 45 Douville-sur-Andelle M. Cramer, Fleury-la-Forêt M. Godeboult, Fleury-sur-Andelle M. Vieillard R., Flipou M. Cousin, Houville-en-Vexin M. Lebreton, Le Tronquay Mme Marteau, Les Hogues Mme Bachelet, Letteguives Mme Grégoire, Lilly Mme Lancien, Lisors M. Herbin, Lorleau Mme Grouchy, Lyons-la-Forêt M. Baldari, Ménesqueville M. Cahagne, Perriers-sur-Andelle Mme Dupart, MM. Duval, Defrance, Perruel M. Quéné, Pont-Saint-Pierre Mme Lavigne, M. Hébert, RadePont M. Minier, Renneville M. Vieillard G., Romilly-sur-Andelle Mmes Julien, Simon, MM. Chivot, Romet, Vieux, Rosay-sur-Lieure M. Béharel, Touffreville Mme Malhaire, Val d'Orger M. Blavette, Vandrimare MM. Bézirard, Dechoz, Vascoeuil M. Moëns,
Date de convocation : Le : 5 décembre 2025	
Délibération affichée Le :	

Absent : M. Gavelle,

Excusés : Mme Damois, M. Bonneau.

Pouvoirs : Mme Dalissier à M. Calais, M. Zielinski à M. Minier, M. Houssaye à M. Romet, Mme Langlet à Mme Simon, M. Mutel à M. Duval.

Action sociale et santé : Modification du tarif d'un plateau repas pour le service de livraison de repas à domicile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 : approbation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°82/2022 du conseil communautaire en date du 23 juin 2022 fixant le tarif d'un plateau-repas livré au domicile des usagers à 9,30 € à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission action sociale et santé date du 17 novembre 2025 ;

La Communauté de communes dispose d'un service de repas à domicile qui effectue quotidiennement la livraison de plateaux-repas auprès de 170 usagers sur l'ensemble du territoire Lyons Andelle.

Il est proposé aujourd'hui de modifier le tarif fixé pour tenir compte de l'augmentation des prix impactant directement le service, à savoir :

- Le coût d'un plateau repas qui a augmenté depuis la signature d'un nouveau marché au 1<sup>er</sup> septembre dernier passant de 9,30 € à 9,60 € HT ;
- le carburant nécessaire pour effectuer la livraison des plateaux repas du lundi au vendredi sur le territoire Lyons Andelle ;
- les salaires des agents de livraison qui ont évolué pour tenir compte des obligations légales applicables en la matière (revalorisation du SMIC, cotisations...).

**Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :**

- fixe le tarif d'un plateau-repas à 9,60 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.